

**Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay**  
**Conseil Communautaire du 24 septembre 2009**

**MOTION SUR LE PROJET DE LOI GRAND PARIS**

Les délégués de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay ont été informés qu'un projet de la loi concernant le Grand Paris avait été adressé à un certain nombre de collectivités locales.

Les délégués de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay sont conscients de l'exceptionnel potentiel scientifique, mais aussi naturel, agricole et paysager présent sur le territoire.

A cet égard, la volonté exprimée par les plus hautes autorités de l'Etat de créer un « Cluster » de niveau mondial est un défi majeur pour le territoire comme pour le pays.

Mais, et pour que le projet aboutisse, il se doit d'être porté conjointement par l'ensemble des acteurs concernés, en particulier l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, la communauté académique et les industriels, chacun dans le cadre de ses compétences et responsabilités.

Aussi, les délégués communautaires ne peuvent se satisfaire d'être simplement informés de l'existence d'un Projet relatif au Grand Paris, adressé, sans concertation, à quelques collectivités locales.

Ils déplorent ne pas avoir été destinataires de ce texte alors même qu'un titre entier est consacré aux « dispositions relatives au projet de création d'un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay »

Les élus de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay rappellent la nécessité de prendre en compte les points suivants :

- **Une gouvernance partagée Etat/Elus (notamment ceux des communes et groupements directement concernés par les aménagements)/Scientifiques/Industriels/** au sein de laquelle les élus siègent **à parité** avec l'Etat dans le cadre de l'Etablissement Public Paris-Saclay ;

- **la détermination précise du périmètre d'intervention de l'Etablissement Publics ;**
- **la préservation des 2300 ha de terres réservés à l'activité agricole**, en conformité avec la carte et la motion adoptées par les élus de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay le 19 juin 2008 ;
- **une mise en œuvre d'un projet d'aménagement concerté avec les populations**, dans le cadre d'une politique de développement durable exemplaire ;
- **une identification des sources de financement et un arrêt du calendrier de réalisation.**

Eu égard aux enjeux portés par le projet, tant pour le pays, la région capitale que pour nos concitoyens, les délégués communautaires de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay **n'acceptent pas ce texte en l'état** et désapprouvent le mode opératoire tel que proposé (décrets).

Ils appellent de leurs vœux à une réelle concertation, dans un cadre de travail partagé, conforme au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, à l'esprit des lois de décentralisation et s'adossant à la réflexion engagée par le syndicat mixte « Paris-Métropole ».

*Motion adoptée à l'unanimité le 24 septembre 2009*